

Après nous le déluge?

Autor(en): **Chopard, Théo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **23 (1951)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-123995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

APRÈS NOUS LE DÉLUGE ?

PAR THÉO CHOPARD

On sait que le « Délégué aux possibilités de travail » ne cesse de demander que soit retardée la construction des bâtiments dont l'urgence, actuellement, n'est pas absolue. Par ce conseil, que nos lois libérales empêchent d'être autre chose qu'un conseil, il espère reculer le spectre de l'inflation : car il est évident, même aux esprits les moins timorés, que l'actuelle activité de l'industrie du bâtiment est d'une dangereuse fébrilité : gare aux lendemains qui déchantent !

Un enfant qui récite sa première fable sait que la fourmi fait des provisions, ce qui lui permettra, l'hiver venu, de narguer la cigale imprévoyante et affamée. Le « Délégué aux possibilités de travail », dans un langage peut-être moins gracieux que celui de La Fontaine, donne le même conseil aux entrepreneurs du bâtiment : il y a belle lurette, hélas, que ceux-ci ont oublié leurs ré citations enfantines. Ne voulant pas faire des « provisions de travail » pour l'hiver qui s'approche (peut-être plus vite qu'ils croient), ils imploreront demain les secours de la Confédération, tout comme de vulgaires socialistes. Il n'y aura d'ailleurs personne pour les narguer, puisque, par leur faute, nous serons tous dans le même bain.

S'il y a un domaine où la construction hâtive à laquelle nous assistons serait justifiée, parce qu'elle correspond à un impératif social et moral qui ne devrait pas souffrir d'atermoiements, c'est bien le logement : or, c'est précisément celle qui, actuellement, ralentit son allure. Je ne parle pas, évidemment, de ces spéculations immobilières dangereuses qui édifient autour de nos villes d'énormes palais aux loyers somptueux. Non, l'habitation plus modeste, normalement confortable, tout simplement familiale, nous donne beaucoup plus de soucis. Elle n'est plus le sujet de la sollicitude des autorités fédérales, dont elle aurait pourtant grand besoin, puisqu'elle ne peut pas compter sur l'attrait des bénéfices substantiels que réalisent, provisoirement d'ailleurs, des affaires plus séduisantes et plus luxueuses.

Donnons l'avis de M. Théo Chopard à ce sujet : son expérience et sa foi syndicales lui valent une audience que nous sommes heureux d'élargir encore.

J.

Le Bureau zurichois de la Société pour le développement de l'économie suisse, dirigé par M. Buchi, a lancé un communiqué qui fait actuellement le tour de la presse. Les autorités, qui refusent d'accroître très sensiblement l'immigration de travailleurs du bâtiment, sont accusées de susciter une pénurie « artificielle » de main-d'œuvre, ce qui aura pour effet, par le jeu de la loi de l'offre et de la demande, de faire monter « artificiellement » les salaires et de donner une nouvelle impulsion à l'inflation. Certes, on reconnaît que les appels lancés par le Conseil fédéral et le « Délégué aux possibilités de travail » pour engager les pouvoirs publics et les particuliers à différer autant que possible l'exécution d'une partie de leurs projets de construction l'ont été au moment opportun. Mais pour que des appels de ce genre soient efficaces, il faudrait aussi corriger une politique fiscale qui, réputée spoliatrice, pousse l'économie privée à investir au-delà des besoins. Comme on le voit, de l'avis du

Bureau Buchi, les pouvoirs publics sont responsables de la surexpansion, ce qui revient à dire que l'initiative privée, en dépit de toute sa bonne volonté, est dans l'impossibilité de réduire ses immobilisations de capitaux et l'ampleur de ses projets de construction. En conséquence, les autorités doivent accroître les contingents de main-d'œuvre étrangère, fixés à un chiffre trop bas, « probablement sous la pression des syndicats ». La Société suisse des entrepreneurs en bâtiment a adressé au Conseil fédéral une demande de caractère impératif.

On conviendra que cette attitude est peu propre à freiner la surexpansion et la marche à l'inflation. De plus, elle est foncièrement illogique. Si vraiment l'augmentation constante de la demande de main-d'œuvre conduit tout droit à des relèvements « excessifs » des salaires et à la formation d'un pouvoir d'achat « excédentaire » (on imagine, n'est-ce pas, les ouvriers du bâtiment ne sachant pas que faire de leur argent !), le premier remède ne consiste-t-il pas à réduire cette demande ? une demande qui provoque non seulement une pénurie de main-d'œuvre, mais aussi une pénurie de matériaux et l'épuisement des stocks indispensables à la défense économique du pays. Mais tout se passe comme si les entrepreneurs du bâtiment ne voyaient que leur intérêt. Ils veulent, comme on dit, le beurre et l'argent du beurre. En effet, l'accroissement des contingents de main-d'œuvre étrangère doit permettre tout à la fois de « stabiliser » les salaires et de saisir toutes les possibilités de gain qu'offre la phase de surexpansion. Ce gain sera d'autant plus élevé que le volume des travaux exécutés à l'aide d'une main-d'œuvre dont les salaires sont « stabilisés » sera grand. Mais qu'advient-il demain de ces travailleurs ? Si on laisse faire les entrepreneurs en bâtiment, ce sera la répétition de la situation que l'on a notée au cours des années 1932-1934 : pour venir à bout d'un volume de construction excessif, on avait fait appel à près de 30 000 saisonniers étrangers ; deux ans plus tard, l'opération se solda par un chômage frappant 45 000 travailleurs suisses du bâtiment. Le patronat de cette branche ne paraît guère s'en soucier. Il spéculé, semble-t-il, sur les six milliards du programme de création de possibilités de travail. Mais ce programme porte en grande partie sur des travaux de génie civil qui n'assureront pas l'emploi des ouvriers de l'artisanat du bâtiment (charpentiers, menuisiers, ferblantiers, installateurs, peintres, etc.).

Vraiment, il serait grand temps que les entrepreneurs du bâtiment suivent l'exemple donné par les autres industries. Dans d'autres branches également, on enregistre un afflux de commandes très supérieur à la capacité de production. Mais, de manière générale, les industriels renoncent à adapter au fur et à mesure leurs installations à la demande. Ils prolongent les délais de livraison — au risque de perdre des clients — ou refusent des commandes. Dans le bâtiment, en revanche, les entrepreneurs veulent exécuter à tout prix les projets en portefeuille. Ils endossent de ce fait une lourde responsabilité parce qu'il est évident qu'ils sont mieux à même que la clientèle d'apprécier dans quelle mesure ils peuvent répondre à la demande. On peut objecter que si les entrepreneurs en bâtiment

« contingentaient » les commandes, cette initiative provoquerait, comme cela a été le cas au cours de la dernière phase de surexpansion, une surenchère, une montée des coûts de construction. Mais un rétablissement du contrôle des prix dans cette branche pourrait l'empêcher, ou du moins l'atténuer. On peut même penser qu'un relèvement des prix contenu dans certaines limites aurait des conséquences économiques et sociales moins graves que le chômage que le comportement du patronat du bâtiment, si l'on n'y met pas le holà, provoquera inévitablement.

Quoi qu'il en soit, les divergences de vues que l'on constate entre les autorités et les syndicats, d'une part, et le patronat du bâtiment, de l'autre, comme

aussi les conséquences que ces désaccords peuvent entraîner font regretter l'absence de conversations régulières entre ces trois partenaires d'un examen commun des problèmes que nous venons d'esquisser. On se demande vraiment pour quelles raisons on s'abstient de suivre l'exemple donné par le B. I. T. sur le plan international par la création d'une commission tripartite d'industrie pour le bâtiment. Les questions à traiter ne manqueraient pas ; nous pensons notamment aux méthodes de normalisation et de rationalisation propres à abaisser les coûts de construction, au problème du logement des paysans de la montagne et des familles nombreuses, etc.

T. Ch.

LES TRAVAUX DE PEINTURE DANS LE BATIMENT

(S U I T E E T F I N *)

Défauts dans les peintures

Les cloques sont dues à la vaporisation de l'eau contenue dans le subjectile, lorsque la peinture est exposée au soleil. Il faut, pour que les cloques se produisent, que la peinture soit imperméable et élastique, que le subjectile soit poreux, soumis à l'humidité, et enfin exposé à un soleil intense ou une forte chaleur.

Il se produit également des cloques avec certains bois résineux, comme le pitchpin, où l'essence contenue dans la résine du bois remplace la vapeur d'eau.

Pour éviter les cloques, il faut peindre sur des bois secs, isoler les nœuds et les poches de résine au moyen de vernis à la gomme laque.

Les craquelures se forment lorsqu'il se produit des variations de volume entre les couches successives de peinture. Le phénomène est particulièrement fréquent avec les peintures aux résines naturelles ou artificielles, sans huile, et les peintures bitumineuses. Ces peintures séchant par évaporation du solvant diminuent toujours de volume en séchant. Toutes les fois que la peinture supérieure se contractera plus vite que la peinture sous-jacente, il y aura craquelure.

Pour éviter les craquelures avec les peintures contenant de l'huile, il faut :

— ne pas employer de vieilles peintures partiellement oxydées,

— n'appliquer une nouvelle couche que lorsque la précédente est suffisamment oxydée,

— que chaque couche soit un peu plus élastique que la précédente, grâce à une proportion d'huile plus forte.

Dans l'écaillage, le film se brise en morceaux irréguliers, soit de très grande dimension, soit très petits. L'écaillage se produit avec toutes sortes de peintures, mais il est très fréquent surtout avec les détrempe, les peintures aux résines sans huile, appliquées sur ancien fond de peinture à l'huile.

L'écaillage est causé par un manque de cohésion entre le fond et la peinture appliquée, soit entre les

différentes couches dont est constituée la peinture complète. L'écaillage sur les surfaces métalliques est causé par la production de rouille sous le film, par suite d'une entrée d'eau. Il peut se produire à une distance considérable du point d'entrée.

Pour prévenir l'écaillage, la surface du subjectile doit être bien séchée et nettoyée. L'adhérence entre la peinture et le subjectile peut être obtenue de deux façons, soit par pénétration de la peinture à l'intérieur de la surface, soit en rendant la surface rugueuse.

Dans le *farinage*, le pigment reste en poudre sur la surface et se détache au frottement le plus léger. Le farinage affecte principalement les détrempe à la colle de peau, les émulsions contenant peu d'huile et les peintures à l'huile allongées.

Le farinage peut provenir de la destruction du milieu ou du liant par décomposition, en cas d'intempéries sévères. Il peut provenir de l'emploi d'un pigment qui ne se combine pas convenablement, et c'est le cas le plus fréquent dans la peinture à l'huile. Il peut provenir également d'un excès de siccatif.

On peut améliorer la résistance des peintures à l'huile au farinage, en remplaçant, dans la couche finale, une partie de l'huile par un vernis élastique. Cette couche élastique diminuera l'effort d'érosion dû aux vents chargés de poussières et la dégradation due à l'effet de la lumière éclatante du soleil.

La perte de brillant se produit fatalement dans toutes les peintures. Elle est une marque de leur vieillissement sous l'influence des agents atmosphériques, mais elle peut être plus ou moins rapide.

Elle peut provenir de l'érosion sous l'influence de petits graviers entraînés par le vent ou provenir de dépôts de poussières aériennes. Ces trous minuscules offrent un logement à l'humidité et favorisent les réactions chimiques qui détruisent la peinture et permettent le développement des moisissures et des champignons qui se nourrissent de l'huile contenue dans la peinture.

La durée des films de peinture peut être fortement augmentée, grâce à des lavages à l'eau froide, à intervalles fréquents, au moyen d'instruments à frottements doux, éponges, peau de chamois, etc... Lorsque

* Voir *Habitation* Nos 4 et 5.